

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2008032

Signataire : LG/CF

OBJET :Demande de renouvellement de MOUS "saturnisme" avec l'Etat - Année 2008.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu les résultats des travaux réalisés par le service communal d'hygiène et de santé en matière de lutte contre le saturnisme, notamment depuis 2003,

Considérant que, dans le cadre de l'application de la loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions, la Commune d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années une action de lutte contre le saturnisme et qu'elle a mis en place, dès novembre 2000, une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « saturnisme »,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à reconduire en 2008 la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale « saturnisme » et à signer avec le préfet la convention correspondante.

Article 2 : Dit que le montant de la MOUS « saturnisme » pris en charge par la commune d'Aubervilliers s'élève à 71.000 Euros. La participation financière de l'Etat est également de 71.000 Euros.

Le Maire